

## UN RÉSEAU POUR QUI ? ET POURQUOI ?



> Votre enfant a été hospitalisé après sa naissance dans un service de néonatalogie. Il a bénéficié de soins spécifiques parce qu'il était petit, né trop tôt ou en raison de conditions de naissance difficiles.



> Il va bientôt rentrer à la maison. Sa prématurité ou les problèmes de santé qu'il a rencontrés peuvent avoir un retentissement au cours des premières années, mais les difficultés éventuelles diminuent si un suivi systématique est instauré.



> Adhérer au réseau de suivi **DeveniRP2S** vous permettra d'être accompagnés après la sortie de votre enfant et au cours des premières années par des professionnels hospitaliers, libéraux et de PMI, qui s'engagent envers vous et votre enfant.



Un réseau, une éthique

Parents et professionnels se retrouvent autour d'une charte permettant un accompagnement dans le respect de chacun.

## QUI SOMMES-NOUS ?

> **DeveniRP2S** fait partie du Réseau Périnatal des 2 Savoie (RP2S).

> C'est un réseau de suivi qui accompagne jusqu'à 6 ou 7 ans le développement des enfants nés prématurément avant 33 semaines ou avec certains problèmes de santé.

> **DeveniRP2S** prend en charge les enfants nés ou habitant en Savoie, Haute-Savoie et dans l'Ain limitrophe (Belley – Pays de Gex – Bellegarde).

> **C'est un réseau de santé ville-hôpital.**

> Les professionnels qui souhaitent participer au suivi adhèrent au réseau. Ils bénéficient d'une formation spécifique et se rencontrent régulièrement.

**DEVENIRP2S**  
**RÉSEAU PÉRINATAL DES 2 SAVOIE**

Centre Hospitalier • BP 31125 • 73011 Chambéry Cedex  
04 79 96 59 93 • [devenirp2s@ch-metropole-savoie.fr](mailto:devenirp2s@ch-metropole-savoie.fr)

Retrouvez sur le site du réseau : [www.rp2s.fr](http://www.rp2s.fr)  
les coordonnées et les liens vers tous les partenaires !

Le RP2S est une Association loi 1901 financée par :



Autorisation CNIL 1524250

# DEVENIR RP2S



RÉSEAU DE SUIVI  
DES ENFANTS À RISQUE

[www.rp2s.fr](http://www.rp2s.fr)  
04 79 96 59 93

## DOSSIER DE SUIVI

> Chaque consultation dans le cadre du suivi sera informatisée. **L'ensemble de ces fiches constituera le dossier informatique de votre enfant.** Vous pourrez le consulter sans restriction, et imprimer chaque consultation. Les professionnels intervenant dans le suivi de votre enfant y auront accès avec votre autorisation.

> À la sortie d'hospitalisation, une pochette - classeur vous sera remise contenant la charte du réseau, le calendrier de suivi adapté à votre enfant, et divers documents d'information.

## DONNÉES ADMINISTRATIVES

> Pour que nous puissions rester en contact, n'oubliez pas de nous signaler vos changements d'adresse, de mail ou de numéro de téléphone.

## ORGANISATION DU SUIVI

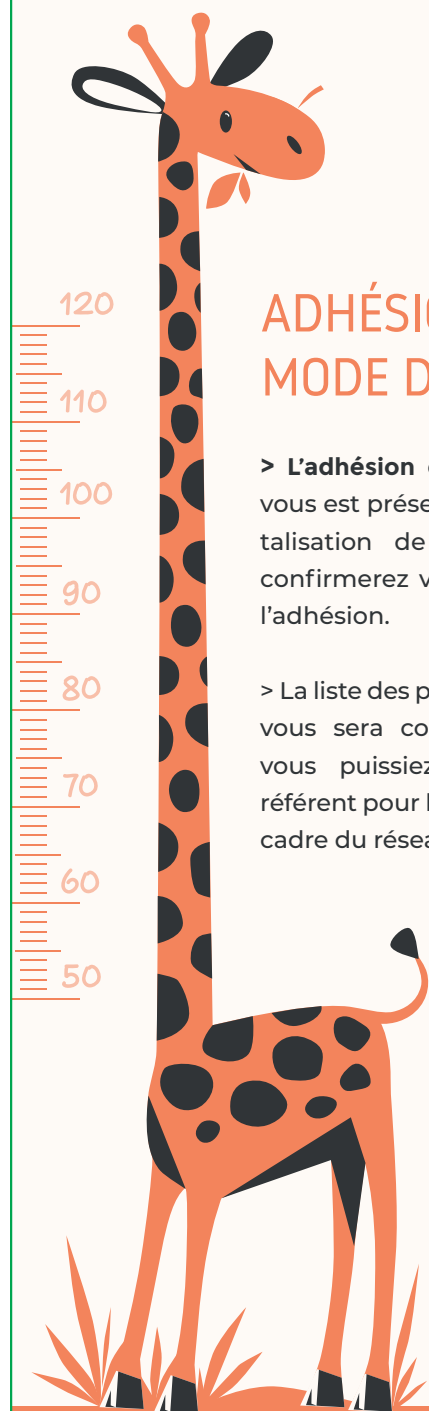
> **Au cours des premières années de vie, votre enfant va bénéficier de consultations spécifiques pour suivre son développement. Respectez ce calendrier.**  
> **Si votre enfant rencontre des difficultés, un bilan et une prise en charge adéquate pourront être mis en place précocement.**

### Les consultations de suivi

- **Il est prévu** : 4 consultations pédiatriques dans la première année, 2 consultations la deuxième année, puis une consultation annuelle jusqu'à 6 ou 7 ans.
- La plupart des consultations seront réalisées par un **pédiatre libéral ou hospitalier** proche de votre domicile.
- Les consultations à 1 an, 2 ans et 5 ans pourront être effectuées par un pédiatre néonatalogue. **Cela permet d'avoir un second regard.**

### Les bilans de développement et neuropsychologique

- Un **entretien avec la psychologue** du réseau vous est proposé au cours de la première année.
- Un **bilan de développement** a lieu vers 2 ans puis dans certains cas une évaluation neuropsychologique vers 5 ans. Celle-ci permet l'appréciation des premiers apprentissages de l'enfant, qui sont importants pour une bonne adaptation scolaire.
- Ces bilans spécialisés sont **gratuits** et organisés sur plusieurs sites en Savoie et Haute-Savoie.



## ADHÉSION : MODE D'EMPLOI

> **L'adhésion est gratuite.** Le réseau vous est présenté au cours de l'hospitalisation de votre enfant : vous confirmerez votre accord en signant l'adhésion.

> La liste des professionnels adhérents vous sera communiquée pour que vous puissiez choisir un pédiatre référent pour les consultations dans le cadre du réseau.